

OMPI



CEL/9/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 1^{er} juillet 2005

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE
POUR LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS
(UNION DE LOCARNO)**

COMITE D'EXPERTS

**Neuvième session
Genève, 14 – 18 novembre 2005**

**EXTENSION DE LA PÉRIODE DE RÉVISION ACTUELLE;
ENTRÉE EN VIGUEUR DES DÉCISIONS DU COMITÉ D'EXPERTS;
PROCHAINE SESSION DU COMITÉ D'EXPERTS**

document établi par le Bureau international

EXTENSION DE LA PÉRIODE DE RÉVISION ACTUELLE

1. Lors de sa dernière session, tenu du 21 octobre au 1^{er} novembre 2002, le comité d'experts de l'Union de Locarno (ci-après dénommé "comité d'experts") était convenu que la prochaine période de révision aurait une durée de trois ans, sans préjudice de la possibilité, lors de sa prochaine session, de décider une extension à cinq ans (voir le paragraphe 17 du document CEL/8/8).
2. Étant donné qu'il n'est soumis à l'adoption du comité d'experts qu'une petite quantité de modifications et compléments à apporter à la classification de Locarno (ci-après dénommée "classification"), il est proposé que la période de révision actuelle soit prolongée de deux ans et qu'ainsi, à l'instar des deux précédentes, elle ait une durée de cinq ans.

ENTRÉE EN VIGUEUR DES DÉCISIONS DU COMITÉ D'EXPERTS

3. Compte tenu de la proposition d'extension de deux ans de la période de révision faite dans le paragraphe précédent, il est proposé en outre que les modifications et compléments à apporter à la classification résultant de l'actuelle période de révision de trois ans, tels que décidés par le comité d'experts, entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2009, avec ceux qui seront adoptés au cours de ladite période d'extension. Cela implique que, conformément à l'article 4.1) de l'Arrangement de Locarno, la notification des décisions qui seront prises lors de cette session ainsi que des celles qui seront prises lors de la prochaine (dixième) session du comité d'experts soit envoyée par le Bureau international au plus tard le 1^{er} juillet 2008.

PROCHAINE SESSION DU COMITÉ D'EXPERTS

4. Il est proposé que la prochaine session du comité d'experts ait lieu à Genève, au cours du second semestre de 2007.

Le comité d'experts est invité à se prononcer sur les propositions contenues aux paragraphes 2, 3 et 4 du présent document.

[Fin du document]